

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La **CGT** fait le constat d'une grande confusion suite à l'intervention du président de la république, partout et particulièrement dans les établissements et industries de défense. Le Plan de continuité d'activité est de niveau 2 voire 3 pour certaines entités. Charge aux chefs d'organismes d'adapter la mise en œuvre qui se révèle incompréhensible pour les personnels.

Beaucoup de remontées d'établissements nous parviennent insistant aujourd'hui sur la non application de la "Mise en sécurité au nom du principe de précaution sur consigne du président de la République".

Pour la CGT, toutes les activités non stratégiques pour la sécurité de la Nation doivent, dès aujourd'hui être suspendues tant côté étatique qu'industriel.

Par ailleurs le télétravail ne peut être la seule mesure pour faire face à une telle crise, il ne répond en rien au problématique des agents en production pour qui les positions administratives sont rarement claires. Pas de notes écrites mais une demande verbale de rester au domicile.

Aucune communication vis-à-vis des rémunérations (maintien des primes, versement des salaires, ...) et des modalités de reprise de l'activités.

Les chefs d'organismes débordés par la situation refusent pour la plupart de communiquer sur les modifications d'organisation aux représentants syndicaux et CHSCT dans le cadre du dialogue social. La réponse étant souvent que les décisions sont prises au plus haut niveau et que le CHSCT ne peut rien modifier. La CGT vous demande monsieur le président, si cela préfigure la posture d'une administration locale qui veut casser les droits des agents à accéder une instance où les mandatés CGT œuvrent au quotidien pour s'assurer de la prise en compte de la prévention de tous les risques professionnels (y compris les nouveaux ou les émergents).

Les pratiques de confinement ou maintien de l'activité diffèrent d'un établissement à un autre, quand ce n'est pas d'un service à un autre dans le même établissement. Des fonctionnements incohérents apparaissent et crées des situations hautement anxiogènes pour les agents. Par exemple, on maintient l'activité dans un service, alors même qu'il produit pour un établissement ou un service qui est coconné et ne peut donc en profiter...

Monsieur le président, les agents et salariés sont perdus. Alors que dans la sphère privée il leur est demandé de maintenir une distance "barrière" avec leurs proches pour limiter la transmission du Covid-19, le ministère leur demande dans le même temps d'être à leur poste de travail sans plus de précautions...

À l'identique de 2015 avec la période des attentats, les chefs de corps et directeurs d'établissements piétinent le dialogue social et les CHSCT. Ils sont en guerre et gèrent tout sans information (on ne parle même plus de concertation).

Il est urgent que la directive nationale soit clarifiée et que dans les établissements les mesures prises soient les mêmes. Pour la **CGT**, vaincre le COVID-19 est une lutte mais elle ne doit pas se faire n'importe comment et certainement pas sur le dos des droits fondamentaux des travailleurs.